



Au Conseil communal de
la Commune de Servion

Servion, le 13 octobre 2023

Préavis municipal n°06-2023

Concerne : **demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 61'900.- TTC. Acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour la voirie.**

Rapport de la commission *ad hoc*

Madame la Présidente du Conseil,

Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission *ad hoc* composée de Messieurs Claudio Merlino et Erwann Guillet s'est réunie le jeudi 5 octobre à 19h00 au bureau de la Municipalité en présence de Monsieur Jérôme Oberson, syndic, de Monsieur Yves Boand, municipal en charge des routes, ainsi que des membres de la commission des finances. Cette réunion a permis la présentation du préavis n°06-2023 visant à acquérir un véhicule électrique pour la voirie. Par la suite, Monsieur François Henry a rejoint notre commission afin de contribuer aux délibérations et aux conclusions de ce rapport.

La rencontre avec la Municipalité a été l'occasion de mieux comprendre la motivation de cet achat et de poser toutes les questions nécessaires à la compréhension du projet. Nous profitons de ce rapport pour remercier Messieurs Oberson et Boand du temps consacré à cette démarche et pour la qualité des réponses apportées à nos questionnements.

Il ressort de cette présentation que le besoin d'un véhicule de voirie est rendu nécessaire par le fait qu'à ce jour ce type de trajet est réalisé avec les véhicules personnels des employés communaux. Il s'agit, dans un premier temps, d'effectuer le transport des déchets végétaux et des poubelles publiques, mais il pourrait à terme permettre d'offrir un service de ramassage des poubelles à des personnes âgées de notre commune. Ce besoin a été clairement identifié par l'étude menée auprès des seniors. Le projet qui nous est présenté fait état de deux véhicules électriques, un choix en adéquation avec les récentes orientations de la commune.

La décision de retenir le modèle Goupil G4L-2023 de chez Chalut Green Services est parfaitement motivée. Il s'agit d'un véhicule polyvalent qui semble répondre aux exigences des tâches qui lui seront confiées. En outre, les employés communaux ont procédé à l'essai des deux modèles présentés dans le préavis pendant une semaine. Ils ont ainsi clairement pu établir que le modèle Goupil, meilleur marché, était également plus performant que l'Alkè ATX.

Un choix judicieux d'options vient parfaire le véhicule afin d'apporter sécurité et confort aux usagers. C'est ainsi qu'un chauffage d'appoint a été rajouté permettant d'étendre la durée d'usage du véhicule aux mois les plus frais. Bien que ce chauffage fonctionne au mazout, nous relevons que cette très faible consommation de carburant fossile ne saurait être significative en comparaison des économies d'émissions que cet achat pourrait générer.

Il convient de noter que ce véhicule permettra également de venir renforcer l'autoconsommation en électricité photovoltaïque produite sur le toit du bâtiment de la voirie. Ainsi, le véhicule sera rechargé à midi et sur les jours de week-end. L'autonomie de 135 km du modèle sélectionné permet de n'effectuer qu'une seule recharge par semaine. Ce modèle est évolutif : les portes peuvent notamment être retirées pour un usage facilité en été. En outre, un grand nombre d'accessoires, disponibles chez le fournisseur, pourrait encore augmenter la versatilité du véhicule dans le futur.

Afin d'être pleinement exhaustifs, nous précisons qu'un véhicule sensiblement identique mais avec un moteur thermique représenterait un investissement plus faible. Notre commission ne se prononce pas sur l'aspect financier, néanmoins, nous relevons que cet achat s'inscrit dans une démarche plus longue qui a notamment vu le développement de panneaux photovoltaïques ou encore l'adhésion au Plan énergie et climat communal (PECC). Par conséquent, ce projet, mûrement réfléchi et en adéquation avec les valeurs éthiques et environnementales que la Municipalité souhaite porter, nous semble parfaitement adapté et la commission *ad hoc* propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal n° 06-2023, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule électrique GOUPIL G4L-2023 pour un montant total de CHF 61'900.00 TTC,
- d'octroyer à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de CHF 61'900.00 TTC,
- de financer cet achat par la trésorerie courante ou par un emprunt si nécessaire,
- d'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant de CHF 6'200.00, l'année suivant l'achat du véhicule.

Les membres de la commission *ad hoc* :



Erwann Guillet



Claudio Merlino



François Henry